



## Contact



Militant et plus

Maison de la CFE-CGC

59 rue du Rocher - 75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12 - Fax 01 55 30 13 13

[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

# Bienvenue à la CFE-CGC !

Cadres, techniciens, agents de maîtrise, de tous secteurs professionnels, privés et publics, bienvenue à la CFE-CGC !

Vous venez d'adhérer à la CFE-CGC. Cet engagement, fondement d'une implication réciproque, renforcera nos actions vers le changement.



**INTEGRITÉ** **AIDE & SOUTIEN**

Développement durable

**Pragmatisme** **AVENIR** **Indépendance**

Audace

**PASSERELLES COLLABORATIVES**

**Responsabilité** **Construire** **DIFFÉRENT**

**ENGAGEMENT** **EFFICACITÉ**

Syndicat

**PROGRES SOCIAL**

Envergure

**Ensemble**

**Solidarité**

**UNION**

Co-gestion

**ALTERNATIVE**



# CFE-CGC, nos valeurs, nos principes



Vous êtes adhérent(e) de la CFE-CGC. Merci !

Merci de partager nos valeurs de dialogue, de concertation et de négociation. Merci de porter notre conviction que l'entreprise doit être un lieu de bien être au travail : un objectif qui vaut la peine de s'engager, de militer au côté de la CFE-CGC !

Votre adhésion nous renforce dans notre volonté de placer l'ensemble des professionnels et du personnel d'encadrement au cœur des stratégies et des choix socio-économiques de l'entreprise.

Votre adhésion vous renforce dans vos capacités à maîtriser votre parcours professionnel : vous êtes accompagné(e), mieux informé(e) et mieux armé(e) pour faire face aux réalités de l'entreprise et ses évolutions, tant sur le plan national qu'international.

Votre adhésion vous ouvre les portes d'un réseau sur lequel vous pouvez vous appuyer pour progresser ou pour vous défendre vous et vos collègues, dans et hors de l'entreprise.

Ce passeport vous résume le fonctionnement de notre organisation. Il ne remplace pas le contact avec votre délégué(e) syndical(e) avec qui vous saurez lier des liens de proximité et de confiance, comme avec les représentants de votre union territoriale et de votre fédération professionnelle d'appartenance, qui se tiennent à votre disposition.

La Maison de la CFE-CGC est la vôtre. Bienvenue !

Bernard Van Craeynest  
Président de la CFE-CGC

# Le curriculum vitae de la CFE-CGC

## Identité

---

**Nom** : Confédération Française de l'Encadrement-CGC (CFE-CGC)

**Adresse** : 59 rue du Rocher - 75008 Paris

**Date de naissance** : 1944

**Statut** : Syndicat au service des cadres, ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, forces de vente et des professionnels de l'entreprise.

**Fonction** : Défense des droits et de la place de l'encadrement.

**Profil** : Impliquée, pragmatique, solidaire.

## Expérience syndicale

---

1947 Création de l'AGIRC (régime de retraite complémentaire pour les cadres).

1959 La CGC obtient l'abattement de 20 % de l'impôt sur le revenu.

1966 La CGC crée l'agence pour l'emploi des cadres (APEC).

1979 Création de la section encadrement aux conseils des prud'hommes.

1981 La CGC devient la CFE-CGC.

1989 Création de la Confédération Européenne des Cadres (CEC).

2000 Création de l'Observatoire du stress et de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse).

2001 La CFE-CGC lance le « Baromètre cadre ».  
La CFE-CGC signe l'accord relatif au développement du dialogue social dans l'artisanat.



- 2002 La CFE-CGC obtient le congé paternité et atteint d'excellents résultats aux élections prud'homales.
- 2003 L'action de la CFE-CGC aboutit à la possibilité pour les diplômés de l'enseignement supérieur de racheter des trimestres d'études en vue de leur retraite. Naissance du réseau Équilibre en faveur de l'égalité professionnelle. Publication du 1<sup>er</sup> « Baromètre stress ».
- 2004 La CFE-CGC réussit à protéger les contrats collectifs en matière de prévoyance santé.
- 2005 La CFE-CGC obtient la première vice-présidence et un deuxième siège d'administrateur central à la Mutualité sociale agricole (MSA).
- 2007 Lancement du site Handi CFE-CGC.
- 2008 La CFE-CGC redevient la première organisation représentative dans l'encadrement aux élections prud'homales. Sortie des bandes dessinées « stress » et « handicap » et du « Guide du logement ».
- 2009 La CFE-CGC communique sur les réseaux sociaux et développe l'interactivité avec ses adhérents et militants.
- 2010 La CFE-CGC signe une Convention cadre de coopération et de partenariat avec Sciences Po Aix-en-Provence.

## Traits particuliers

---

Un syndicat qui accompagne ses adhérents dans tous les aspects de leur vie professionnelle et qui se bat pour la reconnaissance et la valorisation de leur expérience syndicale avec le Contrat d'engagement social.

## Elle vous conseille, vous défend et vous protège

---

Votre fédération ou votre syndicat se tient à votre disposition pour assurer :

- Vos conseils juridiques.
- Votre défense : prud'hommes, organismes paritaires, conseillers du salarié, avocats.
- Votre protection juridique dans le cadre de vos fonctions professionnelles et/ou de vos missions syndicales.

## Elle facilite vos démarches

---

- Au sein des institutions et organismes : Sécurité sociale, MSA, mutuelles, caisses de retraite complémentaire, organismes de formation, Prud'hommes, Pôle Emploi, APEC, CAF, Action logement, administrations...
- Au sein de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités (UNIR) : études, expression et défense des intérêts matériels et moraux de ses ressortissants - ☎ 01 55 30 13 27.

## Elle est présente

---

- Dans les Commissions Paritaires Interprofessionnelles de l'Artisanat.
- La CFE-CGC informe et sensibilise les salariés de l'Artisanat sur les dispositions conventionnelles négociées dans les différentes branches.
- La CFE-CGC est un conseil de proximité pour les entreprises.



## Elle intervient dans les domaines suivants :

---

- Retraite, Protection sociale.
- Conditions de travail, Handicap, Santé au travail.
- Action syndicale.
- Emploi.
- Formation initiale et Dialogue social.
- Formation tout au long de la vie, Europe et International.
- Économie, Dév' durable, Logement et Consommérisme.

## Elle vous forme à l'exercice du syndicalisme

---

Nos formations préparent aux missions de représentants du personnel et du syndicat. Les formations techniques sont complétées par des sessions de communication, d'argumentation et de prise de parole en public. Chaque salarié bénéficie d'un congé de formation économique et sociale de 12 jours par an (fractionnables).

## Elle vous offre des services :

---

- **Le + santé** : mutuelle santé réservée aux adhérents de la CFE-CGC et à leur famille, actifs comme retraités, à des conditions préférentielles. Le « + santé » est proposé par le groupe paritaire et mutualiste Vauban Humanis.
- **Protection juridique vie professionnelle** : un contrat conclu avec la Macif qui a pour objet de défendre chacun de ses membres, dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- **Orgeco** : Organisation générale des consommateurs  
☎ 01 49 57 93 00.
- **Action logement** (ex 1 % Logement).

# Petit lexique à l'usage des adhérent(e)s

## Adhérent(e)

C'est vous. Vous contribuez à la vie syndicale au travail et en dehors, par votre engagement, votre soutien, vos idées qui renforcent le poids de la CFE-CGC et par votre cotisation.

## Militant(e)

Porte-drapeau de la CFE-CGC, c'est l'adhérent qui va plus loin dans son engagement syndical. Il fait le choix de remplir un mandat syndical dans son entreprise, privée ou publique, son syndicat, sa fédération ou son union territoriale.

## Section syndicale

Elle regroupe les adhérent(e)s CFE-CGC sur un même lieu de travail. Y sont élaborées et appliquées les stratégies et actions à mener dans l'entreprise ou dans l'une des trois fonctions publiques.

## Dans le secteur privé

---

### Délégué du personnel (DP)

Salarié élu par ses collègues au maximum pour 4 ans, il veille à l'application de l'ensemble des droits des salariés en vigueur dans l'entreprise.

### Délégué syndical (DS)

Militant désigné par son syndicat, il le représente dans l'entreprise. Responsable de la section syndicale, il est le seul habilité à négocier et signer des accords.

### Représentant de la section syndicale (RSS)

Militant désigné par son organisation syndicale, lorsque l'organisation syndicale n'est pas représentative (10 % au 1<sup>er</sup>



tour), il le représente dans l'entreprise ou l'établissement. Il bénéficie des mêmes prérogatives que le délégué syndical à l'exception du pouvoir de négocier des accords collectifs.

### Représentant syndical au Comité d'entreprise (RSCE)

Militant désigné par son syndicat, il le représente auprès du CE sous réserve d'avoir obtenu 10 % aux élections.

### Représentant syndical au Comité d'hygiène et de sécurité (RSCHSCT)

Désigné par son syndicat, il contribue à la protection de la santé et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail de tous les salariés de l'établissement. Il veille à la bonne application des lois et règlements pris dans ces domaines.

### Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHSCT)

Le CHSCT contribue :

- À la protection de la santé et de la sécurité des salariés,
- à l'analyse et à l'amélioration des conditions de travail.

### Comité d'entreprise (CE)

Il est mis en place par élection pour une durée maximum de 4 ans dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Il remplit deux missions :

- Assurer la prise en compte permanente des intérêts des salariés dans la vie de l'entreprise : décision concernant l'organisation, la gestion, les conditions d'emploi et de formation.
- Assurer la gestion des activités sociales et culturelles.

.../...

## Dans la fonction publique

---

### Commissions administratives paritaires (CAP)

Elles sont constituées paritairement de représentants de l'administration et de représentants élus du personnel. Organisées par corps, elles émettent des avis sur l'avancement des fonctionnaires, les mutations, les sanctions et récompenses.

### Comités techniques paritaires (CTP)

Instances paritaires avec des représentants du personnel désignés, elles traitent l'ensemble des problèmes d'organisation, méthodes de travail et des modifications statutaires.

### Comité d'hygiène et de sécurité (CHST)

Représentants du personnel désignés par les syndicats.

### Sections et commissions d'action sociale :

Représentants du personnel désignés par les syndicats, ils gèrent les activités sociales et culturelles.

## À l'extérieur de l'entreprise

---

### Conseil des prud'hommes

Tous les 5 ans, les salariés élisent ces juges du contrat de travail. C'est une juridiction paritaire ayant pour objet de « régler par voie de conciliation les conflits ».

### Le conseiller du salarié

Militant désigné par son organisation syndicale, il est répertorié sur une liste auprès des mairies et préfectures pour assister un salarié convoqué à un entretien préalable à son licenciement.

# Vos interlocuteurs à la CFE-CGC

**Vous, adhérent(e)**



## **Votre section syndicale**

C'est l'équipe CFE-CGC dont vous faites partie. Elle est l'émanation de votre syndicat dans votre entreprise, privée ou publique, dans votre fonction publique.

Votre interlocuteur, c'est le délégué syndical. Il vous conseille, vous assiste, vous défend et coordonne vos actions.

Ensemble, vous faites vivre les idées de votre organisation syndicale.

## **Votre union territoriale CFE-CGC**

Du fait de votre adhésion, vous faites partie intégrante des structures territoriales de votre lieu d'habitation.

À ce titre, vous bénéficiez de l'appui de militants qui siègent dans les différents organismes sociaux et dans bien d'autres instances.

Sachez que vous aussi, vous pouvez participer à la vie de ces instances pour représenter la CFE-CGC.

# L'organisation syndicale à la CFE-CGC

Pour se rapprocher de ses adhérents, la CFE-CGC est implantée sur le territoire au niveau national, régional, départemental et local. Elle vous représente à ces différents niveaux au sein d'organismes où elle est l'interlocutrice des pouvoirs publics.

## Domaine professionnel

---

Vous y appartenez en fonction de votre secteur d'activité

### Confédération CFE-CGC

Fédération

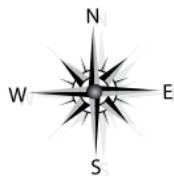
- Négocie et gère les conventions collectives
- Interlocutrice de votre secteur d'activité

Syndicat

- Présente les candidats aux élections professionnelles
- Désigne les DS et RS
- Soutient les sections

Section syndicale

- Animée par le/la DS
- Lieu de rencontre de l'ensemble des adhérents CFE-CGC de votre entreprise



## Domaine interprofessionnel

Vous y appartenez en fonction de votre lieu de résidence

### Confédération CFE-CGC



Union  
régionale



Union  
départementale



Union  
locale

Désignent les représentants

CESR  
CPAM  
CAF  
ARS  
Retraite (Agirc, Arrco)  
Prud'hommes  
Fongecif  
Apec  
Pôle Emploi  
DIRECCTE  
TASS  
...

CESR : Conseil Économique et Social Régional

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

ARS : Agence Régionale de Santé

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

TASS : Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

# Une cotisation... pour quoi faire ?



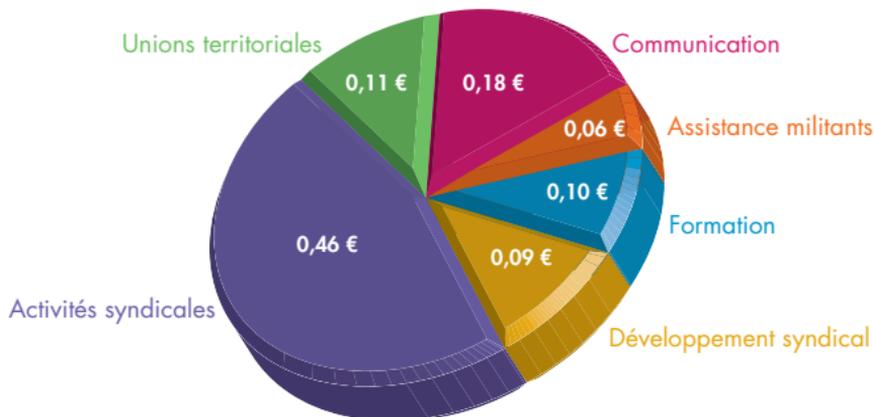
## Votre cotisation

---

Vous payez une cotisation à votre syndicat. Cette cotisation lui permet de fonctionner. De plus, une partie de celle-ci est reversée à votre fédération d'affiliation qui acquitte elle-même une somme forfaitaire à la Confédération.

## Répartition pour 1 € versé à la Confédération

---



N'oubliez pas !  
Votre cotisation est déductible  
à 66 % de votre impôt sur le revenu.

## Les autres ressources

---

Votre cotisation ne constitue pas l'unique source de financement de la CFE-CGC. Ses autres ressources sont constituées d'aides publiques au titre de sa participation à la gestion de l'édifice social et dans les organismes où elle est représentée.

# Votre lien syndical



## **Un site Internet : [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)**

Portail d'informations, rendez-vous incontournable du personnel de l'encadrement et des professionnels.

## **Un site « Handi » : [www.cfecgc.org/handi](http://www.cfecgc.org/handi)**

Site dédié à l'emploi des personnes handicapées.

## **Un intranet : <http://intra.cfecgc.org> (accès avec mot de passe)**

Véritable base de données, il contient une mine d'informations et facilite vos missions : annuaire des structures, dossiers d'analyses et argumentations, outils de communication...

## **Les réseaux sociaux**

- Facebook : inscrivez-vous ([www.facebook.com](http://www.facebook.com)) et rejoignez le groupe « CFE-CGC réseau confédéral »
- Twitter : <http://twitter.com/CFECCG>
- Flickr : [www.flickr.com](http://www.flickr.com)
- YouTube : [www.youtube.com/user/ChaineCFECCG](http://www.youtube.com/user/ChaineCFECCG)

## **La newsletter le + syndical**

Lettre d'information électronique bi-mensuelle qui traite de l'actualité de la CFE-CGC et des sections syndicales. Abonnez vous par e-mail à : [newsletter@cfecgc.fr](mailto:newsletter@cfecgc.fr)

## **La lettre confédérale**

Lettre bi-mensuelle, lien entre la confédération et ses militants.

## **Encadrement Magazine**

Le mensuel de la CFE-CGC, lien entre la confédération et ses adhérents.

## **Événementiel**

Tous les mois, des tables rondes sur des thèmes de société et débats autour de livres sont organisés, en province où à Paris. Pour connaître le calendrier, rendez-vous sur notre site : [www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org).



# Merci

Merci d'avoir rejoint les femmes et les hommes qui chaque jour défendent l'encadrement en France et en Europe.



# En savoir plus sur votre retraite complémentaire ?



[www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)



[www.maretraitecomplementaire.fr](http://www.maretraitecomplementaire.fr)